

**Compte rendu du conseil d'administration
du mardi 23 mai 2000**

Etaient présents :

Membres de droit ou leur représentant

M. Alain Dubrulle	Rectorat de Paris
Mme Yvonne Girard	Université Paris I
M. Jean-Marie Ferru	Université Paris III
Mme Khadija Dib	Université Paris IV
M. Patrick de Carné	Université Paris V
M. Claude Lepage	Ecole Pratique des Hautes Etudes
M. Jacques Bonal	Ecole Nationale des Chartes
Mme Bernadette Jullien	Bibliothèque InterUniversitaire de la Sorbonne

Membres désignés

Mme Françoise Liotet	Rectorat de Paris
Mme Yvonne Girard	Université Paris I
M. Christophe Bonnet	Université Paris III
Mme Khadija Dib	Université Paris IV
M. Patrick de Carné	Université Paris V
M. Claude Lepage	Ecole Pratique des Hautes Etudes
M. Jacques Bonal	Ecole Nationale des Chartes
Mme Bernadette Jullien	Bibliothèque InterUniversitaire de la Sorbonne

Le directeur du SIRIS

M. Jean-Pierre Le Moan

Assistaient à la séance

M. Pascal Allemand	Rectorat de Paris
Mme Brigitte Souchet	Rectorat de Paris

La séance est ouverte à 14h30 en salle Gréard.

1. Décision modificative budgétaire

La décision modificative budgétaire comportant les trois volets :

- maintenance du réseau actuel pour l'année 2000
- acquisition du réseau à hauts débits
- virements de compte à compte

et présentée dans les documents de séance est adoptée à l'unanimité.

Le budget final est annexé au présent compte rendu.

2. Planning de mise en place du réseau à hauts débits

Après échange de vues entre les établissements, au cours duquel M. Bonal indique que la période prévue (mois de décembre) pour la mise en place du réseau à hauts débits sur la Sorbonne ne convient pas à l'Ecole Nationale des Chartes, il apparaît que le planning proposé par le fournisseur après la réunion technique du 13 mars 2000 doit faire l'objet d'une révision, à la lumière d'un inventaire précis des contraintes de mise en place liées aux activités de chaque établissement.

Cette révision aura lieu lors d'une séance du comité technique fixée au 29 juin 2000 en présence du fournisseur.

La séance est levée à 15h40.
